

Comité de Coordination de la Conférence des OING pour le Processus de Turin sur la Charte Sociale européenne

Depuis sa création en juin 2016 par la Conférence des OING, le Comité de coordination a préparé plusieurs **recommandations et communiqués** sur les droits sociaux en Europe qui ont été adoptées par la Conférence des OING à ses précédentes sessions.

Entre juin 2017 et juin 2018 le Comité a pris les initiatives suivantes :

1. Le Comité a représenté la Conférence des OING à la réunion le 26 septembre 2017 de la **Plateforme collaborative** CoE-FRA-ENHRI-EQUINET sur les droits sociaux et économiques, avec une contribution au débat sur l'article 30 de la Charte Sociale, sous le titre « *la voix de la société civile dans la lutte contre la pauvreté* ».

2. Le Comité a organisé, les 29-30 novembre 2017 à Bruxelles, une session de travail avec la participation des représentants de ses membres à Strasbourg et à Bruxelles, pour évaluer le résultat et préparer un suivi du **Sommet social de l'UE** à Goteborg où le Socle européen des Droits Sociaux a été proclamé. Un plan d'action a été élaboré lors de cette réunion de travail à Bruxelles.

3. Dans le suivi de cette rencontre, une **Recommandation relative à la proclamation du socle européen des droits sociaux** a été préparée par le Comité et adoptée par la Conférence des OING à sa session de janvier 2018 ([CONF/PLE\(2018\)REC1](#)).

4. Lors de la session de juin 2018 de la conférence des OING, le Comité a organisé une **Formation sur la Charte Sociale européenne**, avec la participation de fonctionnaires du Service de la charte et des OING ayant déjà présenté des réclamations collectives. Environ 70 représentants d'OING y ont participé. Cette participation illustre à nouveau l'intérêt que les OING portent aux droits sociaux dans leurs activités..

5. Le Comité de coordination propose l'organisation, en octobre-novembre 2019, d'une **Conférence européenne sur les droits sociaux**, avec l'appui des Présidences de l'UE et du Conseil de l'Europe. La Commission permanente de la Conférence des OING a validé ce projet. Le moment sera opportun, 5 ans après Turin I et suite à la proclamation du socle des droits sociaux et aux élections au Parlement européen, de faire un bilan d'étape et d'ouvrir de nouvelles perspectives pour le progrès des droits sociaux en Europe.